

BUDGET
PAR UNITÉS
D'AFFAIRES

LE BUDGET SELON LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le budget global de 2010 de la Ville de Montréal s'élève à 4,3 G\$. Les pages suivantes dressent un portrait d'ensemble des prévisions budgétaires de 2010 selon la structure organisationnelle. Le budget global présente donc les revenus et les charges des arrondissements, des services centraux et des autres postes budgétaires ainsi que les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations.

Les arrondissements

Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal fournissent des services de proximité dans divers domaines, notamment l'entretien et la réfection de la voirie municipale, la distribution en eau potable, la collecte et le transport des matières résiduelles, les activités sportives et culturelles, les parcs et terrains de jeu, le développement social et l'aménagement urbain. Les arrondissements relèvent de leur conseil d'arrondissement qui est formé de cinq à sept membres, incluant le maire d'arrondissement.

Parmi les responsabilités que les arrondissements assument, celles touchant les services de proximité leurs sont dévolues par le conseil municipal. Par ailleurs, les arrondissements peuvent fournir des services de compétence d'agglomération qui leurs sont subdélégués par le conseil municipal de la Ville de Montréal qui, lui-même, s'en est vu confier la responsabilité, par voie de délégation, par le conseil d'agglomération.

Les services centraux

Ils offrent des services directs à la population, des services de soutien et des services à vocation municipale relevant directement du conseil municipal, du conseil d'agglomération ou du comité exécutif.

Le tableau du partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, est présenté à l'annexe 4.

La structure des services centraux

- La **Direction générale** est responsable de l'administration des affaires de la Ville et des relations internationales.
- Le **Service des affaires corporatives** est responsable du greffe, du soutien au processus décisionnel et du soutien aux élus, de l'évaluation foncière, des approvisionnements, du matériel roulant, des ateliers municipaux, du soutien opérationnel ainsi que du Secrétariat aux projets corporatifs et aux relations institutionnelles.
- Le **Service des affaires juridiques** est responsable des affaires civiles, pénales et criminelles.
- Le **Service du capital humain** est responsable de la gestion du capital humain.
- Le **Service des communications et des relations avec les citoyens** est responsable des communications.
- Le **Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle** est responsable du développement social, du développement culturel, de la diversité ethnoculturelle, de la gestion du parc du Mont-Royal, des parcs-nature, des espaces verts, des sports, des loisirs et des Muséums nature de Montréal.
- La **Direction des systèmes d'information** a la responsabilité de mettre le plein potentiel des technologies de l'information au service de la Ville de Montréal, afin de soutenir les différentes unités administratives dans leur mission et activités respectives.
- Le **Service des finances** est responsable du plan d'affaires, du budget, de la comptabilité, de la fiscalité, de la taxation, de la perception des revenus, des placements, du financement, de la paie et de la gestion des régimes de retraite.
- Le **Service des infrastructures, transport et environnement** est responsable du transport, de la voirie, de la circulation, de l'environnement et du développement durable, de la gestion des eaux, des conduits souterrains de distribution de l'énergie électrique et des liaisons par télécommunication.
- Le **Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine** est responsable du développement économique, de l'urbanisme, de l'habitation ainsi que de la gestion de l'actif immobilier et du parc immobilier utilisé à des fins institutionnelles.
- Le **Service de police** est responsable d'assurer le respect des lois, le maintien de l'ordre public, des enquêtes, des affaires internes, du taxi, du remorquage, des communications des services d'urgence 9-1-1, de la sécurité dans le métro et de l'application de la réglementation en matière de stationnement.
- Le **Service de la sécurité incendie de Montréal** est responsable de la sécurité civile, de l'organisation des secours, de la prévention, des interventions, du soutien et de l'expertise technique en matière de sécurité incendie ainsi que du service des premiers répondants.

À cette structure s'ajoutent le **Bureau du vérificateur général**, la **Commission de la fonction publique**, la **Commission des services électriques** et le **Secrétariat de liaison** qui ne relèvent pas directement du comité exécutif.

Les détails relatifs aux budgets des arrondissements et des services centraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

Tableau 4
Prévisions budgétaires de 2010 des unités d'affaires
(en milliers de dollars)

	Revenus, affectations et montants d'équilibre	Revenus et affectations	Montants d'équilibre ¹	Revenus, affectations et montants d'équilibre	Charges et financement		Écart
	Comparatif 2009	Budget 2010			Comparatif 2009 ⁴	Budget 2010	%
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	59 809,9	2 741,9	58 164,7	60 906,6	59 809,9	60 906,6	1,8
Anjou ²	27 302,2	2 838,2	24 492,2	27 330,4	27 302,2	27 330,4	0,1
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	68 272,5	2 419,5	66 571,5	68 991,0	68 272,5	68 991,0	1,1
Lachine ²	30 817,3	6 729,8	26 150,5	32 880,3	30 817,3	32 880,3	6,7
LaSalle ²	45 343,8	6 782,0	35 206,9	41 988,9	45 343,8	41 988,9	(7,4)
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	11 115,3	908,3	10 386,4	11 294,7	11 115,3	11 294,7	1,6
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	65 456,6	3 424,3	62 660,8	66 085,1	65 456,6	66 085,1	1,0
Montréal-Nord ²	40 865,3	5 272,0	35 750,2	41 022,2	40 865,3	41 022,2	0,4
Outremont	17 102,5	2 726,7	15 000,1	17 726,8	17 102,5	17 726,8	3,7
Pierrefonds-Roxboro ²	30 468,5	3 610,8	28 169,1	31 779,9	30 468,5	31 779,9	4,3
Plateau-Mont-Royal	54 503,2	4 156,2	51 122,3	55 278,5	54 503,2	55 278,5	1,4
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	57 933,9	2 271,5	56 321,2	58 592,7	57 933,9	58 592,7	1,1
Rosemont-La Petite-Patrie	58 098,5	3 152,5	55 435,6	58 588,1	58 098,5	58 588,1	0,8
Saint-Laurent	66 844,2	5 454,0	62 863,9	68 317,9	66 844,2	68 317,9	2,2
Saint-Léonard ²	40 559,0	2 496,8	38 361,6	40 858,4	40 559,0	40 858,4	0,7
Sud-Ouest	52 114,9	2 393,6	50 332,3	52 725,9	52 114,9	52 725,9	1,2
Verdun ²	35 775,9	6 063,0	30 820,6	36 883,6	35 775,9	36 883,6	3,1
Ville-Marie	79 355,5	11 820,3	67 820,5	79 640,8	79 355,5	79 640,8	0,4
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	63 012,7	2 624,6	60 855,7	63 480,3	63 012,7	63 480,3	0,7
Total des arrondissements	904 751,7	77 886,0	836 486,1	914 372,1	904 751,7	914 372,1	1,1
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs ³	(850 927,1)			(851 145,1)			
Total net des arrondissements	53 824,6			63 227,0	904 751,7	914 372,1	

¹ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la *Charte de la Ville de Montréal* qui stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux charges, un montant d'équilibre représentant la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement assumée par l'ensemble du budget de la Ville est présenté distinctement. Plus spécifiquement, ce montant représente la différence entre les charges de l'arrondissement et ses revenus autonomes, lesquels comprennent les affectations de surplus et le montant additionnel qui est alloué à l'arrondissement lorsque ce dernier le compense par une taxe locale spéciale.

² Les données dans la colonne « Revenus et affectations » du budget de 2010 de ces arrondissements incluent le montant additionnel qui est compensé par une taxe locale spéciale et/ou les affectations de l'arrondissement. Ces montants sont les suivants :

Taxe locale spéciale		Affectations	
Anjou	1 596,2	Lachine	500,0
Lachine	2 032,4	LaSalle	1 382,7
LaSalle	3 739,0	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1 081,7
Montréal-Nord	4 000,0	Montréal-Nord	(33,0)
Pierrefonds-Roxboro	1 440,0	Pierrefonds-Roxboro	447,3
Saint-Léonard	540,1	Saint-Laurent	904,1
Verdun	1 311,3	Verdun	477,2
	14 659,0		4 760,0

³ Ce montant représente l'addition du montant d'équilibre (836 486,1 \$) et le montant additionnel alloué aux arrondissements (14 659,0 \$).

⁴ Les données du comparatif de 2009 des revenus, affectations et montants d'équilibre ainsi que des charges et du financement ont été redressés, le cas échéant, pour refléter des réorganisations survenues entre unités d'affaires.

Tableau 4 (suite)
Prévisions budgétaires de 2010 des unités d'affaires
(en milliers de dollars)

	Revenus, affectations et montants d'équilibre			Charges et financement		
	Comparatif 2009 ¹	Budget 2010	Écart en %	Comparatif 2009 ¹	Budget 2010	Écart en %
Services centraux						
Direction générale	0,0	0,0	-	4 930,5	4 855,9	(1,5)
Affaires corporatives	52 626,8	53 693,9	2,0	130 174,5	119 536,9	(8,2)
Affaires juridiques	183 534,1	176 634,1	(3,8)	53 785,3	56 384,4	4,8
Capital humain	36 443,6	34 248,0	(6,0)	19 396,1	19 344,2	(0,3)
Commission de la fonction publique	0,0	0,0	-	963,8	969,3	0,6
Commission des services électriques	71 561,2	75 899,8	6,1	67 701,7	72 368,5	6,9
Communications et relations avec les citoyens	4 315,8	4 315,8	-	20 420,8	20 378,6	(0,2)
Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle	30 595,4	33 561,2	9,7	140 175,1	145 955,7	4,1
Direction des systèmes d'information	637,1	659,6	3,5	35 382,8	40 868,1	15,5
Finances	4 893 843,4	5 275 073,9	7,8	54 899,9	54 436,6	(0,8)
Infrastructures, Transport et Environnement	23 691,1	28 382,8	19,8	338 866,0	316 175,3	(6,7)
Mise en valeur du territoire et du patrimoine	209 102,0	227 362,3	8,7	269 002,2	284 097,7	5,6
Police	61 594,0	72 142,0	17,1	587 840,8	598 915,2	1,9
Secrétariat de liaison	0,0	0,0	-	511,7	576,3	12,6
Sécurité incendie	9 033,6	9 175,4	1,6	304 726,7	308 946,3	1,4
Vérificateur général	116,3	79,5	(31,6)	4 686,4	4 699,0	0,3
Total des services centraux	5 577 094,4	5 991 228,3	7,4	2 033 464,3	2 048 508,0	0,7
Autres postes budgétaires						
Dépenses communes				193 691,0	341 315,9	76,2
Frais de financement ²				374 003,4	382 357,9	2,2
Dépenses de contributions						
- Contributions aux villes reconstituées				1 565,2	1 865,2	19,2
- Autres contributions				445 714,8	510 594,6	14,6
Total des autres postes budgétaires				1 014 974,4	1 236 133,6	21,8
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération				1 425 237,6	1 605 751,5	12,7
Financement						
Financement à long terme des activités de fonctionnement				(15 000,0)	(39 400,0)	162,7
Remboursement de la dette à long terme ²				313 828,0	321 916,7	2,6
Total du financement				298 828,0	282 516,7	(5,5)
Élimination des transactions internes et inter-entités ³	(1 606 530,6)	(1 789 181,7)	11,4	(1 606 530,6)	(1 789 181,7)	11,4
Total des revenus, des charges, des quotes-parts et du financement	4 024 388,4	4 265 273,6	6,0	4 070 725,4	4 298 100,2	5,6
Affectations						
Activités d'immobilisations	(4 000,0)	(22 776,8)	469,4			
Remboursement de capital	(11 822,4)	(11 448,4)	(3,2)			
Excédent (déficit) accumulé						
- Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	0,0	0,0	-			
- Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	71 850,0	44 082,0	(38,6)			
- Montants à pourvoir dans le futur	(9 690,6)	22 969,8	(337,0)			
Total des affectations autres que celles prévues par les arrondissements⁴	46 337,0	32 826,6	(29,2)			
Total⁵	4 070 725,4	4 298 100,2	5,6	4 070 725,4	4 298 100,2	5,6

Voir les notes au verso.

Notes relatives au tableau précédent :

¹ Les données du comparatif de 2009 des revenus, affectations et montants d'équilibre ainsi que des charges et du financement ont été redressés, le cas échéant, pour refléter des réorganisations survenues entre unités d'affaires.

² Ce poste budgétaire exclut la portion des dépenses financières décentralisées dans les arrondissements et dans les services centraux.

³ Aux fins de la présentation du budget global, les revenus et les dépenses qui découlent des transactions résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires de la Ville sont éliminées afin de présenter fidèlement le niveau des revenus et des dépenses au budget.

⁴ Le montant au « Total des affectations autres que celles prévues par les arrondissements » représente le montant des dépenses financées par des affectations à l'exclusion des sommes qui ont été prévues dans le budget des arrondissements.

Le montant total des affectations prévues au budget de 2010 est le suivant :

Affectations de surplus prévues pour les arrondissements :	4 760,0
Affectations autres que celles prévues par les arrondissements :	<u>32 826,6</u>
Total des affectations du budget 2010 :	37 586,6

⁵ Le total correspond à celui des charges, des quotes-parts, du financement et des affectations présentés à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales.

LE BUDGET DES ARRONDISSEMENTS

Le budget des arrondissements se chiffre à 914 372,1 \$, en hausse de 9,6 M\$ ou 1,1 % par rapport au comparatif de 2009, et représente près de 21,3 % du budget total de la Ville de Montréal. Ce budget est financé principalement par une enveloppe budgétaire de 836 486,1 \$, déterminée par le conseil municipal, ainsi que par des revenus locaux et des affectations pour un montant évalué à 77 886,0 \$.

Par ailleurs, une réserve de 12,0 M\$ destinée aux arrondissements est prévue au budget de 2010. Cette réserve pourrait être distribuée en cours d'année 2010, à la suite des conclusions de l'étude des dotations d'arrondissement menée par la Commission du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain. En tenant compte de cette redistribution, le budget des arrondissements pour 2010 passerait à 926 372,1 \$, ce qui constituerait une hausse effective de 2,4 % comparativement à 2009.

Enveloppes budgétaires

En 2010, les principaux paramètres utilisés pour l'établissement des enveloppes budgétaires des arrondissements sont les mêmes que ceux de 2009. Ainsi, la base budgétaire des arrondissements est le reflet du budget de 2009, exception faite de certains ajustements apportés pour des dossiers ponctuels et pour le fonds de développement.

Le fonds de développement est destiné à la reconnaissance et à la mise en valeur du développement. En 2010, il se traduit par un montant global de 4,4 M\$, réparti entre tous les arrondissements afin de compenser les arrondissements pour les frais associés au développement.

Par ailleurs, les arrondissements ont poursuivi la revue de leurs activités, priorités et structures tout au long du processus budgétaire. Cet exercice leur a permis de réaménager les crédits budgétaires afin de respecter leurs obligations financières, ce qui se reflète dans les budgets déposés pour l'année 2010. Notons que ces budgets tiennent compte également, pour une dernière année, de l'objectif de réduction de 1 000 postes à la Ville de Montréal pour les périodes budgétaires 2007-2010, tout en maintenant le niveau des services destinés aux citoyens.

Revenus et affectations

Les arrondissements peuvent faire appel à diverses stratégies budgétaires afin d'assurer ou d'augmenter et développer les services offerts aux citoyens. Ainsi, d'une part, la révision de la tarification locale et l'ajustement des prévisions de revenus ont généré un apport supplémentaire de 1,6 M\$ permettant de soutenir des charges équivalentes. D'autre part, six arrondissements ont opté pour l'utilisation des surplus des années antérieures, augmentant ainsi leur base budgétaire d'une somme de 4,8 M\$. Notons que le nombre d'arrondissements utilisant cette stratégie budgétaire augmente à six, comparativement à trois l'année précédente.

De plus, le recours à la taxation locale par les arrondissements, rendu possible depuis 2005 en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, diminue significativement en 2010. À cet égard, les taxes prélevées localement passent de 22 142,3 \$ en 2009 à 14 659,0 \$ pour l'exercice 2010. Le nombre d'arrondissements prélevant une taxe locale en 2010 diminue à sept, comparativement à huit en 2009.

En conclusion, la revue de leurs activités, priorités et structures ainsi que les diverses stratégies budgétaires utilisées permettent aux arrondissements de respecter le cadre budgétaire de l'administration municipale, tout en maintenant le niveau de services offerts à leurs citoyens pour l'année 2010.

LE BUDGET DES SERVICES CENTRAUX

Les dépenses de fonctionnement

L'ensemble des dépenses des services centraux se chiffre à 2 048,5 M\$, affichant une croissance de 15,0 M\$, ou près de 0,7 %, par rapport au budget comparatif de 2009.

En excluant l'effet, sur le budget de 2010, de la non-récurrence des crédits prévus au budget de 2009 pour la tenue des élections, la hausse des budgets des services centraux s'établit à 29,6 M\$, ou 1,5 %, par rapport à 2009.

Les variations du budget des services centraux s'expliquent par les principaux éléments suivants :

Affaires corporatives

Un montant de 12,6 M\$ alloué au financement des élections de novembre 2009 est retiré du budget.

Commission des services électriques (CSE)

Un budget additionnel de 5 M\$ est accordé à la Commission des services électriques (CSE). Cette somme représente le coût des travaux d'enfouissement de fils que la CSE est appelée à réaliser et à facturer aux unités d'affaires de la Ville ou à des tierces parties. Cette augmentation est sans impact sur le cadre financier de la Ville puisqu'une augmentation équivalente est prévue au budget des revenus, en 2010

Direction des systèmes d'information

Une allocation additionnelle récurrente de 5 M\$ est consentie à la DSI à titre d'ajustement pour la croissance technologique des dernières années. Elle permet d'assurer l'exploitation et l'entretien de nouvelles solutions d'affaires développées au cours de ces dernières années.

Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle

La nouvelle entente liant le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale implique une augmentation des dépenses de 3,0 M\$. Cette dépense additionnelle est financée par un transfert du gouvernement du Québec.

Finances

Un montant de l'ordre de 2 M\$ alloué aux dépenses d'élection est retiré du budget de 2010. Par ailleurs, différents ajustements à la hausse de 1 M\$ sont inscrits, en lien avec les services bancaires, l'harmonisation des caisses de retraite et la vérification des dépenses électorales.

Infrastructures, Transport et Environnement

La mise en place et la poursuite de plusieurs projets sont planifiées dans les domaines suivants :

L'environnement et le développement durable

- L'ajustement des contrats d'élimination des déchets, à la suite d'augmentations de volume, l'annualisation des contrats de collecte, de tri et de mise en marché des résidus domestiques ainsi que l'octroi d'un contrat pour la collecte et le traitement des résidus verts entraînent des dépenses additionnelles de 8,0 M\$.
- Un montant additionnel de 1,5 M\$ permettra à la direction de prioriser ses activités, notamment pour la gestion du Plan directeur de gestion des matières résiduelles.
- Une diminution de 5,8 M\$ s'explique par une décision de l'Administration d'étaler le déploiement du nouveau système de collecte des matières résiduelles jusqu'en 2011, alors qu'elle prévoyait initialement le réaliser entièrement en 2009 en lui consacrant un budget de 15 M\$ pour l'acquisition de bacs de recyclage. Ainsi, ce budget non dépensé en 2009 est révisé et estimé à hauteur de 16,8 M\$ pour les deux prochaines années, soit 9,2 M\$ en 2010 et 7,6 M\$ en 2011.

La gestion de l'eau

Le budget de fonctionnement est diminué de 22,8 M\$ à la suite du transfert de crédits budgétaires qui seront consacrés à des investissements dans le développement et la protection des infrastructures de l'eau et des égouts. Ces montants sont présentés à titre d'« Affectations aux activités d'immobilisations », sous la rubrique « Affectation » du budget du conseil d'agglomération.

Transport

Une diminution des dépenses de 3,5 M\$ résulte de l'abolition, en 2010, de la taxe de voirie qui finançait certaines de ces dépenses, à la hauteur de 12 M\$. D'autres sources de financement, notamment une affectation de 4 M\$ provenant de la réserve financière « Gestion de la voirie » et un budget additionnel de 5 M\$ consacré au financement des projets prioritaires de la Direction des transports, permettent à la Ville de poursuivre en 2010 l'amélioration du réseau routier.

Mise en valeur du territoire et du patrimoine

Un budget additionnel de 13,5 M\$ est consacré à de nouvelles interventions stratégiques visant à accélérer les investissements publics et privés dans le cadre du plan d'action *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. Ces nouvelles dépenses sont entièrement financées par le gouvernement du Québec, en vertu d'un protocole d'entente négocié avec la Ville pour les exercices budgétaires 2008-2011. Par ailleurs, un ajustement de 4,3 M\$ est destiné aux activités de services internes du fonds des immeubles.

Police

La hausse du budget du Service de police est pratiquement sans impact sur la charge fiscale des contribuables. En effet, cette augmentation est en grande partie financée par des revenus du service tirés principalement de la commercialisation de ses produits et de la facturation de ses services, dans le cadre de la lutte contre le crime organisé, le terrorisme, les crimes économiques et les fraudes fiscales, pour des montants totalisant près de 10 M\$.

Sécurité incendie de Montréal

Une hausse de 4,2 M\$ est observée au budget du Service de la sécurité incendie de Montréal, dont 1,3 M\$ sera consacré à la poursuite de l'implantation du schéma quinquennal de couverture de risques visant à accroître l'efficacité de la protection incendie sur l'ensemble de l'île.

LES AUTRES POSTES BUDGÉTAIRES ET LE FINANCEMENT

Les charges associées aux rubriques « Autres postes budgétaires » et « Financement » totalisent 1 518 650,3 \$ et représentent 35,3 % du budget global de la Ville. Ces rubriques regroupent quatre grandes catégories de charges : les dépenses communes (341 315,9 \$), les frais de financement (382 357,9 \$), les dépenses de contributions (512 459,8 \$) et le financement (282 516,7 \$).

Voici, à titre d'exemple, les charges suivantes :

- la contribution au financement d'activités réalisées par des partenaires, que ceux-ci soient régionaux ou gouvernementaux;
- les charges financières centralisées qui sont associées au financement des dépenses en immobilisations n'ayant pas été réparties dans les unités d'affaires;
- certaines charges effectuées pour répondre à des exigences légales, comme les dépenses contingentes – ces charges feront l'objet d'une demande d'allocation budgétaire précise en cours d'année.

Les dépenses communes

- Les dépenses communes se chiffrent à 341 315,9 \$, en hausse de 76,2 %, et représentent 7,9 % du budget de la Ville.

Tableau 5
Dépenses communes

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	91 693,4	204 683,0	123,2
Crédits pour dépenses contingentes	40 831,4	43 350,4	6,2
Dépenses générales d'administration	7 994,6	7 648,4	(4,3)
Pertes possibles dans la perception	7 275,0	6 603,7	(9,2)
Autres dépenses communes	45 896,6	79 030,4	72,2
Total	193 691,0	341 315,9	76,2

Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite

Les crédits de 204 683,0 \$ qui sont inscrits à ce poste sont en hausse de 112 989,6 \$ par rapport au comparatif 2009. Ce poste regroupe, entre autres :

- les charges de rémunération qui ne peuvent, à cette étape, être réparties entre les unités d'affaires et qui, conformément aux dispositions des conventions collectives, doivent figurer au budget notamment les sommes prévues pour l'équité salariale ainsi que les coûts de certaines libérations syndicales;
- une partie des crédits relatifs à la rémunération des employés excédentaires par rapport aux structures autorisées;
- les crédits associés à la rémunération des employés accidentés du travail;
- certaines charges relatives aux régimes de retraite.

L'augmentation des crédits prévus à ce poste résulte essentiellement d'un ajout important à titre de contributions aux régimes de retraite. Cet apport supplémentaire découle de l'impact de la crise financière sur les rendements des différents régimes, selon les estimations actuarielles.

Crédits pour dépenses contingentes

Le poste budgétaire « Crédits pour dépenses contingentes » permet de pourvoir aux charges non prévues au budget, au règlement de réclamations et au paiement de condamnations judiciaires.

La somme destinée à ce poste budgétaire est fonction du niveau du budget global de la Ville. En effet, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, une somme équivalant à au moins 1 % du budget doit être affectée aux dépenses contingentes. En 2010, ce montant s'élève à 43 350,4 \$.

Dépenses générales d'administration

Le poste « Dépenses générales d'administration » totalise 7 648,4 \$. Ces crédits serviront principalement au maintien et à l'amélioration des services aux citoyens. L'administration municipale désignera en cours d'année les unités administratives qui seront responsables des projets liés à ce poste.

Pertes possibles dans la perception

En 2010, le poste budgétaire « Pertes possibles dans la perception » affiche un montant de 6 603,7 \$. De ce montant, 1 180,0 \$ est associé au défaut de recouvrement de taxes. Le solde de 5 423,7 \$ est attribuable au défaut de perception d'autres revenus que ceux de la fiscalité, tels les crédits liés aux constats d'infraction impayés, aux droits de mutation immobilière et aux baux de location.

Tableau 6
Autres dépenses communes
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Prêt d'employés au MESS	33 269,2	31 053,9	(6,7)
Réserve pour les arrondissements	0,0	12 000,0	-
Renforcement de la fonction publique	0,0	10 000,0	-
Redevances - Élimination matières résiduelles	0,0	7 000,0	-
Interventions prioritaires en propreté et graffitis	4 750,0	4 475,0	(5,8)
Dépenses environnementales	932,8	932,8	-
Projet e-Cité/311	603,1	603,4	-
Autres	6 341,5	12 965,3	104,5
Total	45 896,6	79 030,4	72,2

Les autres dépenses communes totalisent 79 030,4 \$, une hausse de 33 133,8 \$. Cette augmentation budgétaire s'explique principalement par :

- une réserve de 12 000,0 \$ à redistribuer aux arrondissements en 2010;
- une somme de 10 000,0 \$ prévue pour le renforcement de la fonction publique. Cette somme sera consacrée à renforcer l'expertise nécessaire à l'exercice de la maîtrise d'œuvre et du contrôle dans tous les domaines nécessitant une intervention municipale;
- un montant de 7 000,0 \$ destiné à l'augmentation des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

La rubrique « Autres », qui totalise 12 965,3 \$, inclut notamment une enveloppe budgétaire de 7 M\$ prévu pour le financement de projets prioritaires qui seront identifiés au cours de l'année 2010.

Les frais de financement

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges centralisées qui sont associées au financement à long terme des dépenses en immobilisations et à la dette actuarielle initiale. Les frais de financement désignent principalement les dépenses d'intérêts ainsi que les frais d'escompte et d'émission d'emprunts.

Tableau 7
Frais de financement
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Frais de financement	410 513,2	418 764,4	2,0
Frais de financement décentralisés ¹	(36 509,8)	(36 406,5)	(0,3)
Total	374 003,4	382 357,9	2,2

¹ Ces dépenses sont présentées dans le budget de certains arrondissements et services centraux.

Globalement, les frais de financement anticipés au budget de 2010 atteignent 418 764,4 \$, en hausse de 8 251,2 \$ ou 2 %. Cette variation s'explique par l'impact de l'augmentation du niveau des emprunts, atténuée en partie par l'échéance de certaines dettes et la diminution des frais d'intérêts au moment des refinancements d'emprunts.

Du montant total, une somme de 36 406,5 \$ est imputée directement aux budgets des entités suivantes : la Commission des services électriques, les Muséums nature de Montréal, le Fonds de l'eau et certains arrondissements.

Les dépenses de contributions

En 2010, les dépenses de contributions s'élèvent à 512 459,8 \$ et comptent pour 11,9 % du budget total de la Ville. Ces charges sont effectuées à titre de soutien financier à la Société de transport de Montréal (STM), aux villes reconstituées ainsi qu'aux sociétés et à divers autres organismes. Ce poste budgétaire comprend aussi les crédits nécessaires au paiement des quotes-parts de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et à l'Agence métropolitaine de transport (AMT).

Tableau 8

Contributions aux sociétés, organismes et autres grands partenaires

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Société de transport de Montréal	332 000,0	389 600,0	17,3
Agence métropolitaine de transport	39 488,0	44 101,3	11,7
Communauté métropolitaine de Montréal	30 913,6	30 000,0	(3,0)
Société du parc Jean-Drapeau	10 471,6	10 491,9	0,2
Conseil des arts	10 450,0	10 700,0	2,4
Sociétés de développement commercial	8 518,2	8 679,1	1,9
Contributions aux villes reconstituées	1 565,2	1 865,2	19,2
Société d'habitation et de développement de Montréal	1 100,0	0,0	(100,0)
Autres organismes	12 773,4	17 022,3	33,3
Total	447 280,0	512 459,8	14,6

Société de transport de Montréal

La STM est une entité autonome qui relève de la Ville de Montréal et assure le service de transport en commun sur le territoire de l'île de Montréal, au moyen d'un réseau de métro, d'autobus et de transport adapté. La contribution totale de la Ville de Montréal à la STM s'élève à 389,6 M\$ en 2010, soit une augmentation de 17,3 %.

La contribution régulière au budget d'exploitation de la STM totalise 359,4 M\$ en 2010, soit une hausse de 8,3 %. Cette augmentation est principalement attribuable à la progression des besoins financiers de la STM et à la mise en place d'un plan d'amélioration des services, dans le cadre de la Politique québécoise du transport en commun.

La Ville de Montréal doit contribuer financièrement au programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL). La contribution municipale correspond à 15,5 % des dépenses d'investissement réalisées par la STM. La contribution attendue pour l'ensemble de la période 2006-2010 s'élève à 67,1 M\$, permettant ainsi la réalisation d'investissements estimés à 433 M\$. La contribution prévue en 2010 s'élève à 30,2 M\$ et sera financée par emprunts.

Agence métropolitaine de transport

L'AMT est une agence qui gère et finance le réseau métropolitain des trains de banlieue ainsi que divers équipements, tels les parcs de stationnement incitatif, les voies réservées et les terminus d'autobus. Elle coordonne les services de transport adapté et planifie les services de transport collectif pour l'ensemble de la région montréalaise. Enfin, elle apporte un soutien financier aux organismes locaux de transport au sein du réseau métropolitain.

Le financement de l'AMT est assuré par plusieurs acteurs. Au premier chef, le gouvernement du Québec y contribue par des remises qui sont constituées à même les droits sur l'immatriculation et la taxe sur l'essence. Les municipalités de la région de Montréal lui versent une contribution équivalant à 1 % de leur richesse foncière uniformisée pour financer, dans une proportion de 25 %, les projets d'immobilisations dans le domaine du transport métropolitain. Les municipalités contribuent également pour l'équivalent de 40 % des dépenses de fonctionnement du train de banlieue.

En 2010, la contribution de la Ville de Montréal à l'AMT s'élève à 44,1 M\$, une hausse de 11,7 % par rapport à 2009. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation de 7,6 % de la contribution au fonds d'immobilisations, contribution qui atteint 18,7 M\$ en 2010. Cette progression est proportionnelle à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée de la Ville de Montréal. La contribution aux trains de banlieue, pour sa part, s'élève à 25,4 M\$, en hausse de 14,9 %. Cette forte augmentation reflète l'indexation des frais d'exploitation et la hausse du niveau de services.

Communauté métropolitaine de Montréal

La CMM est un organisme métropolitain qui a pour but de créer une vision commune de la région métropolitaine. Son mandat est d'assurer une cohésion métropolitaine sur les orientations de développement ainsi qu'une coordination des actions nécessaires à une croissance harmonieuse du Grand Montréal.

La CMM exerce ses compétences sur les plans de l'aménagement métropolitain, du développement économique, de l'environnement, des équipements métropolitains, du logement social, du transport et de la planification de la gestion des matières résiduelles.

La contribution de Montréal à la CMM pour 2010, soit de 30 M\$, est relativement stable par rapport à 2009.

Société du parc Jean-Drapeau

La Société du parc Jean-Drapeau assure une gestion intégrée de l'ensemble des activités d'entretien du parc. Elle fournit un soutien opérationnel aux activités et aux événements qui s'y déroulent. Afin de pourvoir à l'équilibre budgétaire de la société en 2010, la Ville injecte une somme de 10 383,5 \$. Un montant de 108,4 \$ est également budgétisé à ce poste à titre de contribution indirecte, relativement à des dépenses assumées par la Ville sur le site même du parc.

Conseil des arts de Montréal

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) joue un rôle important dans la diffusion de la culture et le soutien aux créateurs en encourageant l'excellence artistique. Une contribution de 10,7 M\$ est prévue au budget de 2010. Un montant additionnel de 250 000 \$ sera pris à même l'enveloppe budgétaire de 7 000,0 \$ prévue pour le financement de projets prioritaires; ce qui portera la contribution au CAM à 10 950,0 \$.

Sociétés de développement commercial

La Ville de Montréal versera aux 15 sociétés de développement commercial (SDC) une somme totalisant 8 679,1 \$, soit l'équivalent des cotisations perçues par voie de taxation auprès des commerçants qui sont membres de ces sociétés.

Contributions aux villes reconstituées

En 2006, la nouvelle organisation municipale impliquait un nouveau partage des responsabilités. Pour une meilleure efficacité opérationnelle, certaines activités de compétence d'agglomération ont été déléguées aux villes reconstituées, notamment dans les domaines de la voirie artérielle et de l'élimination des déchets. Cependant, l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* fait en sorte que certaines compétences qui relevaient de l'agglomération sont maintenant des compétences locales, ce qui est le cas pour les activités relatives à la voirie artérielle. Les contributions inscrites au budget de 2010 ont été établies à partir du budget de 2009 en tenant compte des éléments et faits nouveaux suivants :

- un rajustement selon l'historique des coûts réels de l'élimination et de la valorisation des matières résiduelles;
- une réaffectation, par le Service des infrastructures, transport et environnement, des contrats échus d'élimination des déchets domestiques;
- et, enfin, une indexation de 2 % de ces activités déléguées, après les rajustements des éléments mentionnés ci-dessus.

Tableau 9
Contributions aux villes reconstituées
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Villes reconstituées			
Baie-D'Urfé	21,3	21,7	1,9
Beaconsfield ¹	535,5	619,4	15,7
Côte-Saint-Luc	31,5	127,7	305,4
Dorval ²	89,0	84,1	(5,5)
Dollard-Des Ormeaux	120,1	202,3	68,4
Hampstead	99,8	101,8	2,0
Kirkland	35,8	55,6	55,3
Montréal-Est	33,5	73,5	119,4
Montréal-Ouest	11,5	17,2	49,6
Mont-Royal	138,0	140,7	2,0
Pointe-Claire	146,5	149,4	2,0
Sainte-Anne-de-Belleuve ¹	120,1	122,4	1,9
Senneville	37,1	1,4	(96,2)
Westmount	145,5	148,0	1,7
Total	1 565,2	1 865,2	19,2

¹ Les contributions des villes de Beaconsfield et Sainte-Anne-de-Belleuve comprennent le remboursement des contrats d'élimination des déchets domestiques toujours en vigueur en 2009 et, par conséquent, toujours subdélégués à ces villes.

² Comprend L'Île-Dorval.

En conclusion, seules les contributions relatives à l'élimination et à la valorisation des matières résiduelles demeurent effectives au budget de 2010, soit un total de 1 865,2 \$.

Autres organismes

Un montant de 17 022,3 \$ est budgétisé à titre de contributions aux autres organismes qui regroupent les crédits alloués conformément à des ententes et à des partenariats avec des organismes externes. Le tableau suivant dresse la liste de ces organismes et des sommes qui leur sont attribuées.

En 2010, la variation de 4 248,9 \$ s'explique principalement par la prévision de 4 300,0 \$ pour le *Programme réussir@Montréal – industries*, programme dont les 3 principaux objectifs sont d'accélérer l'investissement immobilier industriel à Montréal, d'améliorer la compétitivité de Montréal à l'échelle régionale et de maintenir une structure économique diversifiée.

Tableau 10
Contributions aux autres organismes

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal	4 140,6	4 390,6	6,0
Programme réussir@montréal-Industrie	0,0	4 300,0	-
Technoparc Saint-Laurent	2 850,0	2 850,0	-
Office de consultation publique de Montréal	1 753,2	1 762,4	0,5
Prêt d'employés à des organismes externes	669,9	1 434,3	114,1
Ombudsman	1 018,4	1 078,2	5,9
Conseil du patrimoine	638,2	515,8	(19,2)
Office municipal d'habitation de Montréal	397,0	397,0	-
Fédération canadienne des municipalités	190,0	190,0	-
Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation des sites	125,0	76,0	(39,2)
Société de gestion Marie-Victorin	20,0	20,0	-
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	8,0	8,0	-
Centre Père Sablon	963,1	0,0	(100,0)
Total	12 773,4	17 022,3	33,3

Partenaires de la Ville, les « autres organismes » s'y associent souvent de façon ponctuelle, c'est-à-dire le temps de la réalisation d'un projet ou d'un événement ou bien de la mise en place d'un équipement majeur. D'autres partenaires travaillent avec la Ville sur une base permanente, notamment l'Office de consultation publique de Montréal et l'Ombudsman de la Ville de Montréal.

Les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération

Ce poste représente la contribution devant être prévue au budget du conseil municipal de Montréal afin de financer les activités relevant du conseil d'agglomération de Montréal.

Tableau 11

Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Quotes-parts générales	1 189 872,9	1 340 883,9	12,7
Quotes-parts – service de l'eau	89 950,3	95 296,7	5,9
Quotes-parts – alimentation en eau potable	48 758,4	45 088,6	(7,5)
Quotes-parts – réserve financière de l'eau	64 941,0	60 909,1	(6,2)
Quotes-parts – service des premiers répondants	5 839,2	3 793,9	(35,0)
Quotes-parts – dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	25 875,8	30 542,9	18,0
Quotes-parts – financement du déficit anticipé de l'exercice 2009	0,0	29 236,4	-
Total	1 425 237,6	1 605 751,5	12,7

Le financement

Cette rubrique regroupe le financement à long terme des activités de fonctionnement et le remboursement de la dette à long terme.

Tableau 12

Financement

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(15 000,0)	(39 400,0)	162,7
Remboursement de la dette à long terme	345 264,1	352 119,5	2,0
Remboursement de la dette à long terme décentralisée ¹	(31 436,1)	(30 202,8)	(3,9)
Total	298 828,0	282 516,7	(5,5)

¹ Ces dépenses sont présentées dans le budget de certains arrondissements et services centraux.

Financement à long terme des activités de fonctionnement

La Ville de Montréal versera à la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL) une contribution financière pour le programme d'aide aux immobilisations en transport en commun. Celle-ci correspond à 15,5 % des dépenses d'investissement réalisées par la Société de transport de Montréal. La contribution attendue pour l'ensemble de la période 2006-2010 s'élève à 67,1 M\$, permettant ainsi la réalisation d'investissements estimés à 433 M\$.

La contribution de Montréal à la SOFIL pour 2010 est de 30,2 M\$ et sera financée par emprunt.

Le Service des infrastructures, transport et environnement procédera à l'acquisition de bacs pour la collecte sélective, pour un montant de 9,2 M\$. Conformément au règlement d'emprunt adopté en 2009 à cet effet, cette charge sera financée par un emprunt de 5 ans correspondant à la durée de vie moyenne anticipée.

Le remboursement de la dette à long terme

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges centralisées qui sont associées au financement à long terme des dépenses en immobilisations. Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital ainsi que les contributions aux fonds d'amortissement.

Le remboursement de la dette à long terme prévu au budget de 2010 s'élève à 352 119,5 \$, en hausse de 6 855,4 \$ ou 2 %. Cet écart est principalement attribuable à une hausse des emprunts nécessaires au financement à long terme des nouvelles dépenses en immobilisations, en contrepartie neutralisée par l'échéance de certaines dettes.

Du montant total, une somme de 30 202,8 \$ est imputée directement aux budgets des entités suivantes : la Commission des services électriques, les Muséums nature de Montréal, le Fonds de l'eau et certains arrondissements.

ÉLIMINATION DES TRANSACTIONS INTERNES ET INTER-ENTITÉS

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions inter-entités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

Tableau 13
Élimination des transactions internes et inter-entités

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Élimination des transactions internes et inter-entités	(1 606 530,6)	(1 789 181,7)	11,4
Total	(1 606 530,6)	(1 789 181,7)	11,4

